

Le GAR vous informe & vous alerte !



Formation - Convention de subrogation OPCO-GAR 2024

Rappel des conditions pour bénéficier de la Convention de subrogation 2024 :

- 1° avoir un effectif de -11 salariés au 31 décembre 2023.
- 2° Être membre inscrit et validé dans la liste annexée par le GAR à la Convention de subrogation signée par l'OPCO et le GAR.
- 3° Être à jour de votre conventionnelle au titre de la masse salariale 2022 et encaissée en 2023.

Attention vous devez également prendre en compte les éléments suivants :

- 1° Notifier à votre R1 par mail les sorties et les entrées de vos collaborateurs (uniquement ceux susceptibles de suivre des formations) avec les éléments suivants : Nom, Prénom, Qualification, N° de sécurité social, type de contrat du collaborateur.
- **A charge au R1 de mettre à jour la base dans R'Learning. (Conservez le mail en cas de litige).**

En tout état de cause, vérifiez que vos collaborateurs susceptibles de suivre des formations soient bien documentés dans R Learning. Il semble qu'un certain nombre d'entre vous ne soit pas à jour.

Si votre collaborateur n'est pas correctement identifié, vous ne pourrez pas bénéficier de la Convention de Subrogation.

- 2° En cas de changement de SIREN/SIRET (déménagement de votre site ou modification du statut juridique de l'entreprise) nous adresser un mail contact@gar-renault-dacia.fr en nous indiquant votre nouveau SIREN/SIRET. Faire également le nécessaire auprès de votre R1.

Si votre SIREN/SIRET n'est pas correctement identifié dans la base de la convention, vous ne pourrez pas en bénéficier.

Formation - Plan de développement des compétences (PDC) -OPCO

Pensez à utiliser votre PDC pour la prise en charge de formations.

Cette enveloppe est dédiée à l'entreprise dans le cadre de la formation professionnelle.

Contactez votre délégué régional de l'OPCO pour plus d'informations ou sur le site <https://www.opcomobilites.fr/>

Devenir Affaire E-tech – Fin de l'accord du R1 (suite Communiqué 118)

Suite à notre communiqué 118, en [cliquant ICI](#) consultez le courrier signé de Sylvain DEVOS, Directeur Après-vente France, et de Fabien PAYZAN, Directeur Stratégie Réseau France.

Objet du courrier : **passage Agents Experts E-Tech - fin de la validation par le R1**

Extrait "pour gagner en vitesse, la validation du concessionnaire de rattachement ne sera donc plus nécessaire."

Nous avons finalement obtenu le résultat escompté. Cette réussite témoigne de notre détermination et de notre engagement à atteindre nos objectifs !